



## Loyer réduit en échange de travaux proposés

Par **Jacotte33**, le **05/06/2010** à **23:05**

Bonjour,

J'ai la possibilité de louer un appartement de plein pied à une jeune personne mais celle ci n'ayant que de petits revenus, j'ai proposé l'entretien de mon jardin pour une réduction du loyer. Le bail n'est pas encore établi, mais avant de l'écrire... j'aimerais votre avis sur les questions suivantes.

Quelles sont les mesures, s'il y en a, que je dois prendre pour me protéger, par exemple en cas d'accident dans mon jardin?

Si la personne ne fait pas l'entretien correctement, aurai-je des recours?

Quelles autres mises en garde pouvez-vous me donner?

Merci d'avance pour vos conseils.

Par **dobaimmo**, le **06/06/2010** à **07:49**

Bonjour

Il serait peut être judicieux de faire un bail au loyer normal (sur lequel il pourra sans doute avoir une allocation logement) et de lui payer ses heures de jardinage en CESU ce qui répond à votre interrogation sur les accidents toujours possibles dans les jardins.  
cordialement

Par **Jacotte33**, le **06/06/2010** à **10:00**

Merci pour votre réponse. Toutefois, la rémunération en CESU n'est pas une solution car cette rémunération fera que son revenu augmente et l'aide qu'elle reçoit pour le loyer sera d'autant amputé.

Par **dobaimmo**, le **06/06/2010** à **11:46**

Dans le cas contraire, je n'ai pour ma part pas de solutions pour une action en responsabilité en cas d'accident dans un premier temps. ni sur le travail dissimulé dans un deuxième temps. le troc est toujours possible à condition de prendre en compte les charges dûes